



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN  
MRC DES ETCHÉMINS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 445-23**

**Règlement no 445-23 décrétant une dépense 2 547 689 \$ et un emprunt 2 547 689 \$ pour la réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac.**

ATTENDU que le réseau d'égout sanitaire de la rue du Lac est désuet et que sa fin de vie utile est atteinte;

ATTENDU qu'il y a des problématiques récurrentes au niveau du drainage de l'eau pluviale dans le village;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a mandaté en 2022 la firme d'ingénierie WSP pour produire un plan directeur du réseau d'égout et pluvial, et ce, afin de tirer des conclusions et ainsi débiter la réfection du réseau d'égout du village;

ATTENDU que les travaux consisteront à remplacer les conduites d'égout sanitaire, à ajouter un réseau pluvial et à faire la réfection complète de la chaussée de la rue du Lac sur une distance approximative de 450 mètres. Le réseau d'égout sanitaire est un réseau unitaire et la municipalité souhaite diviser le sanitaire du pluvial;

ATTENDU que la firme d'ingénierie WSP a produit en février 2018 un plan d'intervention révisé des conduites souterraines de la municipalité et qu'il est inscrit que la rue du Lac nécessite une intervention immédiate;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a déposé une programmation de travaux dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) et qu'elle a été approuvée par la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 19 octobre 2022;

ATTENDU que la programmation de travaux (TECQ 2019-2023) a été approuvée au montant de 936 881 \$;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire et du pluvial sur la rue du Lac;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection complète de la chaussée de la rue du Lac, tel qu'il appert de l'estimation sommaire des coûts des travaux préparée et signée par Isabelle Beaudoin, directrice générale en date du 20 avril 2023, incluant les frais d'honoraires professionnels, les frais de financement, les frais d'imprévus et les taxes nettes, et aussi l'estimation détaillée préparée et signée par Maxime Vachon, Éqip Solutions Génie, en date du 31 mars 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 547 689 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 547 689 \$ sur une période de 25 ans.

## ARTICLE 5. Imposition

1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **25 % de l'emprunt**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, **sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité**, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
2. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **75 % de l'emprunt**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, **sur tous les immeubles imposables desservis par un réseau d'égout**, ou qui le seront par les travaux décrétés par le présent règlement, une taxe spéciale à l'égard de chaque immeuble imposable.

Le montant de cette taxe spéciale sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à une unité.

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'égouts.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Résidence unifamiliale	1 unité
Immeubles à logements	1 unité par logement
Commerce 1 (situé dans une résidence privée)	1,5 unités
Commerce 2 (bâtiment commercial)	2 unités
Épicerie	2 unités
Habitation à loyer modique (HLM)	1 unité par logement
Terrain vacant desservi	1 unité

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et notamment, il affecte la portion décrite au préambule de la TECQ (2019-2023) soit, un montant de 936 881 \$.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Laurier Poulin  
Maire suppléant



Isabelle Beaudoin  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion	1 <sup>er</sup> mai 2023
Dépôt projet règlement	1 <sup>er</sup> mai 2023
Avis public	2 mai 2023
Adoption règlement	8 mai 2023
Avis public tenue registre	9 mai 2023
Avis public adoption règlement	11 mai 2023



## ANNEXE "A" Sommaire des coûts des travaux

Règlement d'emprunt 445-23

Réfection du réseau d'égout sanitaire, ajout d'un réseau pluvial et réfection de la chaussée de la rue du Lac

### Coût direct avant les taxes

Estimation des coûts - Éqip Solutions Génie 1 965 315

**Total du coût direct avant taxes - Eqip Solutions Génie 1 965 315**

**Total du coût direct 1 965 315**

### Frais incidents

Taxes nettes (4,9875%) - Coût direct 98 020

Frais d'imprévus (13%) 249 828

Taxes nettes (4,9875%) - Frais imprévus 12 460

**Sous total des frais incidents 360 308**

Frais d'honoraires professionnels (6%) 117 919

Taxes nettes (4,9875%) - Honoraires professionnels 5 881

Frais de financement (5%) 98 266

**Sous total des frais incidents 222 066**

**Grand total des frais incidents 582 374**

**Grand total 2 547 689**

Pourcentage des frais incidents 29,63%

**Montant total de l'emprunt et de la dépense 2 547 689**

Préparer par: Isabelle Beaudoin, directrice générale

En date du: 20 avril 2023

Signature:

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Nom du projet <b>Municipalité de Saint-Benjamin</b> Réfection de la rue du Lac		Numéro du projet STG23-012	
		Rev 1	Date 31 mars 2023

Piè	
-----	--

Item No	Description	MONTANT TOTAL	
<b>Rue du Lac (Principale à 1ere Ave)</b>			
1.0	Égout sanitaire	76 820,00 \$	
2.0	Égout pluvial	172 505,00 \$	
3.0	Voirie	158 737,50 \$	
4.0	Travaux divers	89 543,75 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>497 606,25 \$</b>	C.D.
Imprévu (15%)		74 640,94 \$	FI
Contingences (18%)		89 569,13 \$	C.D.
<b>TOTAL (avec imprévu et contingences)</b>		<b>661 816,31 \$</b>	
Taxes nettes (4,9875%)		33 008,09 \$	FI
<b>SOUS-TOTAL pour la section de rue</b>		<b>694 824,40 \$</b>	
<b>Rue du Lac (1ere Ave au chemin des étangs)</b>			
1.0	Égout sanitaire	150 510,00 \$	
2.0	Égout pluvial	365 950,00 \$	
3.0	Voirie	423 230,00 \$	
4.0	Travaux divers	195 950,00 \$	
5.0	Exutoire pluviale	32 275,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 167 915,00 \$</b>	C.D.
Imprévu (15%)		175 187,25 \$	FI
Contingences (18%)		210 224,70 \$	C.D.
<b>TOTAL (avec imprévu et contingences)</b>		<b>1 553 326,95 \$</b>	
Taxes nettes (4,9875%)		77 472,18 \$	FI
<b>SOUS-TOTAL pour la section de rue</b>		<b>1 630 799,13 \$</b>	
<b>SOUS-TOTAL PROJET</b>		<b>2 325 623,53 \$</b>	

Coûts directs  
497 606,25 \$  
89 569,13 \$  
1167 915,00 \$  
210 224,70 \$  

---

1 965 315,08 \$

Frais incidents  
→ Imprévu : 74 640,94 \$  
175 187,25 \$  

---

249 828,19 \$

→ Taxes nettes : 33 008,09 \$  
77 472,18 \$  

---

110 480,27 \$

249 828,19 \$  
+ 110 480,27 \$  

---

360 308,46 \$

Notes :  
Ceci est une opinion d'un coût de construction probable en 2023.  
Cette estimation exclut la gestion de sols contaminés (si requis).  
La structure de chaussée devra être validée par une étude géotechnique.  
La présence de roc a été considérée sur la motte du projet

*Max Vachon*  
#5073163

Par : Maxime Vachon, Ing. #5073703

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

<b>Nom du projet</b>  Municipalité de Saint-Benjamin Réfection de la rue du Lac	<b>Numéro du projet</b> STG23-012
	<b>Date</b> 31 mars 2023

<b>Ptée</b>	
-------------	--

Item No	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	MONTANT TOTAL
<b>Rue du Lac (Principale à 1ere Ave)</b>					
<b>1.0 ÉGOUT SANITAIRE</b>					
1.1	Conduite d'égout sanitaire a) - PVC DR-35 200 mm Ø	142	m.lin.	210,00 \$	29 820,00 \$
1.2	Regard d'égout sanitaire a) - 900 mm Ø	3	unité	6 000,00 \$	18 000,00 \$
1.3	Raccordement au réseau d'égout sanitaire existant	5	unité	2 000,00 \$	10 000,00 \$
1.4	Entrée de service d'égout sanitaire	10	unité	1 400,00 \$	14 000,00 \$
	Maintien des services d'égouts	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 1.0</b>				<b>76 820,00 \$</b>
<b>2.0 ÉGOUT PLUVIAL</b>					
2.1	Conduite d'égout pluvial				
2.1.1	a) - TBA cl. III 600 mm Ø	13	m.lin.	450,00 \$	5 850,00 \$
2.1.2	b) - TBA cl. III 750 mm Ø	13	m.lin.	475,00 \$	6 175,00 \$
2.1.3	c) - TBA cl. III 900 mm Ø	112	m.lin.	540,00 \$	60 480,00 \$
2.2	Regard d'égout pluvial				
2.2.1	a) - 1500 mm Ø	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2.2.2	b) - 1650 mm Ø	1	unité	9 000,00 \$	9 000,00 \$
2.2.3	c) - 1800 mm Ø	1	unité	12 000,00 \$	12 000,00 \$
2.3	Raccordement de drain existant (au besoin)	10	unité	400,00 \$	4 000,00 \$
2.4	Entrée de service d'égout pluvial	10	unité	1 400,00 \$	14 000,00 \$
2.5	Puisard rectangulaire	10	unité	4 000,00 \$	40 000,00 \$
2.6	Regard puisard 1200 mm Ø	2	unité	6 500,00 \$	13 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 2.0</b>				<b>172 505,00 \$</b>

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

<b>Nom du projet</b>  <b>Municipalité de Saint-Benjamin</b> Réfection de la rue du Lac	<b>Numéro du projet</b> STG23-012
	<b>Date</b> 31 mars 2023

<b>Pôle</b>	
-------------	--

Item No	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	MONTANT TOTAL
<b>3.0</b>	<b>VOIRIE</b>				
3.1	Drain de voirie PEHD R-320 perforé 150 mm Ø, à intérieur lisse et enrobé de pierre nette	290	m.lin.	60,00 \$	17 400,00 \$
3.2	Préparation de l'infrastructure	125	m.lin.	100,00 \$	12 500,00 \$
3.3	Fondation granulaire				
3.3.1	a) - 450 mm de MG-112	125	m.lin.	215,00 \$	26 875,00 \$
3.3.2	b) - 300 mm de MG-20	125	m.lin.	120,00 \$	15 000,00 \$
3.4	Enrobé bitumineux				
3.4.1	a) - 60 mm ESG-14	179	t.m.	150,00 \$	26 775,00 \$
3.4.2	b) - 30 mm EC-10	89	t.m.	150,00 \$	13 387,50 \$
3.5	Bordure de béton	290	m.lin.	70,00 \$	20 300,00 \$
3.6	Réfection d'entrée privée (gravelée incluant 300 mm MG-20)	150	m.ca	25,00 \$	3 750,00 \$
3.7	Réfection d'entrée privée (pavée incluant 300 mm MG-20 et 50mm de EC-10)	365	m.ca	50,00 \$	18 250,00 \$
3.8	Matériaux d'emprunt Classe B pour remblai complémentaire de tranchée (si requis)	375	m.cu	12,00 \$	4 500,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 3.0</b>				<b>158 737,50 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
4.1	Membrane géotextile géoroute de type II (Provision)	125	m.ca.	3,75 \$	468,75 \$
4.2	Isolation rigide HI-60 ou équivalent (Provision)	150	m.ca.	25,00 \$	3 750,00 \$
4.3	Matériaux d'emprunt classe A, MG-112 (Provision)	50	m. cu.	40,00 \$	2 000,00 \$
4.4	Assise complémentaire en pierre nette (Provision)	10	m.cu.	45,00 \$	450,00 \$
4.5	Béton de remblai (Provision)	5	m.cu.	175,00 \$	875,00 \$
4.6	Organisation de chantier	1	forfait	17 500,00 \$	17 500,00 \$
4.7	Gestion de la circulation et de la signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.8	Gestion des matières résiduelles, des débris de démolition et des matériaux naturels de déblais, incluant la réutilisation et/ou la disposition	1	forfait	7 500,00 \$	7 500,00 \$
4.9	Dynamitage	65	m	150,00 \$	9 750,00 \$
4.10	Remise en état des lieux	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
4.11	Borne d'arpentage arrachée à remplacer (si requis)	6	unité	500,00 \$	3 000,00 \$
4.12	Engazonnement par plaques incluant 100mm de terre végétale	550	m.ca	15,00 \$	8 250,00 \$
4.13	Capitation de fossé 450mm Ø (Provision)	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.14	Soutènement temporaire	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 4.0</b>				<b>89 543,75 \$</b>

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

<b>Nom du projet</b>  Municipalité de Saint-Benjamin Réfection de la rue du Lac	<b>Numéro du projet</b> STG23-012
	<b>Date</b> 31 mars 2023

<b>Pièce</b>	
--------------	--

Item No	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	MONTANT TOTAL
<b>Rue du Lac (1ere Ave au chemin des étangs)</b>					
<b>1.0</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>				
1.1	Conduite d'égout sanitaire a) - PVC DR-35 200 mm Ø	451	m.lin.	210,00 \$	94 710,00 \$
1.2	Regard d'égout sanitaire a) - 900 mm Ø	5	unité	6 000,00 \$	30 000,00 \$
1.3	Raccordement au réseau d'égout sanitaire existant	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
1.4	Entrée de service d'égout sanitaire (bâtiment existant)	8	unité	1 400,00 \$	11 200,00 \$
1.5	Entrée de service d'égout sanitaire (terrain vacant, en provision)	4	unité	1 400,00 \$	5 600,00 \$
1.6	Maintien des services d'égouts	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 1.0</b>				<b>150 510,00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
2.1	Conduite d'égout pluvial				
2.1.1	a) - TBA cl. III 375 mm Ø	15	m.lin.	340,00 \$	5 100,00 \$
2.1.2	b) - TBA cl. III 600mm Ø	20	m.lin.	450,00 \$	9 000,00 \$
2.1.3	c) - TBA cl. III 900 mm Ø	125	m.lin.	540,00 \$	67 500,00 \$
2.1.4	d) - TBA cl. III 1050 mm Ø	230	m.lin.	725,00 \$	166 750,00 \$
2.2	Regard d'égout pluvial				
2.2.1	a) - 1500 mm Ø	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2.2.2	b) - 1800 mm Ø	2	unité	12 000,00 \$	24 000,00 \$
2.3	Raccordement de drain existant (au besoin)	12	unité	400,00 \$	4 800,00 \$
2.4	Entrée de service d'égout pluvial	12	unité	1 400,00 \$	16 800,00 \$
2.5	Puisard rectangulaire ou circulaire	16	unité	4 000,00 \$	64 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 2.0</b>				<b>385 950,00 \$</b>

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

<b>Nom du projet</b>  Municipalité de Saint-Benjamin Réfection de la rue du Lac	<b>Numéro du projet</b> STG23-012
	<b>Date</b> 31 mars 2023

<b>Ptè</b>	
------------	--

Item No	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	MONTANT TOTAL
<b>3.0</b>	<b>VOIRIE</b>				
3.1	Drain de voirie PEHD R-320 perforé 150 mm Ø, à intérieur lisse et enrobé de pierre nette	760	m.lin.	60,00 \$	45 600,00 \$
3.2	Préparation de l'infrastructure	400	m.lin.	100,00 \$	40 000,00 \$
3.3	Fondation granulaire				
3.3.1	a) - 450 mm de MG-112	400	m.lin.	215,00 \$	86 000,00 \$
3.3.2	b) - 300 mm de MG-20	400	m.lin.	120,00 \$	48 000,00 \$
3.4	Enrobé bitumineux				
3.4.1	a) - 60 mm ESG-14	420	t.m.	150,00 \$	63 000,00 \$
3.4.2	b) - 30 mm EC-10	210	t.m.	150,00 \$	31 500,00 \$
3.5	Bordure de béton	800	m.lin.	70,00 \$	56 000,00 \$
3.6	Réfection d'entrée privée (gravellée incluant 300 mm MG-20)	650	m.ca	25,00 \$	16 250,00 \$
3.7	Réfection d'entrée privée (pavée incluant 300 mm MG-20 et 50mm de EC-10)	500	m.ca	50,00 \$	25 000,00 \$
3.8	Matériaux d'emprunt Classe B pour remblai complémentaire de tranchée (si requis)	990	m.cu	12,00 \$	11 880,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 3.0</b>				<b>423 230,00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
4.1	Membrane géotextile géoroute de type II (Provision)	3300	m.ca.	3,75 \$	12 375,00 \$
4.2	Isolation rigide HI-60 ou équivalent (Provision)	100	m.ca.	25,00 \$	2 500,00 \$
4.3	Matériaux d'emprunt classe A, MG-112 (Provision)	100	m. cu.	40,00 \$	4 000,00 \$
4.4	Assise complémentaire en pierre nette (Provision)	10	m.cu.	45,00 \$	450,00 \$
4.5	Béton de remblai (Provision)	5	m.cu.	175,00 \$	875,00 \$
4.6	Organisation de chantier	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
4.7	Gestion de la circulation et de la signalisation	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4.8	Gestion des matières résiduelles, des débris de démolition et des matériaux naturels de déblais, incluant	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4.9	Dynamitage	165	m	150,00 \$	24 750,00 \$
4.10	Remise en état des lieux	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.11	Borne d'arpentage arrachée à remplacer (si requis)	5	unité	500,00 \$	2 500,00 \$
4.12	Engazonnement par plaques incluant 100mm de terre végétale	3900	m.ca	15,00 \$	58 500,00 \$
4.13	Captation de fossé 450mm Ø (Provision)	2	unité	5 000,00 \$	10 000,00 \$
4.14	Soutènement temporaire	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 4.0</b>				<b>195 950,00 \$</b>



**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

<b>Nom du projet</b>  Municipalité de Saint-Benjamin Réfection de la rue du Lac	<b>Numéro du projet</b> STG23-012
	<b>Date</b> 31 mars 2023

<b>Ptè</b>	
------------	--

Item No	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	MONTANT TOTAL
	<b>Exutoire pluvial</b>				
<b>5.0</b>	<b>EXUTOIRE PLUVIAL *</b>				
5.1	Conduite pluviale TBA 900 mm Ø cl.3	45	m	575,00 \$	25 875,00 \$
5.2	Fossé a creuser (exutoire)	320	m	20,00 \$	6 400,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL 5.0</b>				<b>32 275,00 \$</b>
	<i>*A confirmer au printemps</i>				